

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°04/2018 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)**  
**du mercredi 7 novembre 2018 à Perroy**

Mme Pascale Vollenweider, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Perroy pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**Présences**

28 délégués et suppléants (9 fixes et 19 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Philippe Parmelin (remplacé par M. Sigmund Friberg)  
M. Gilles Favre (pas de remplaçant)  
M. Hans-Peter Brunner (pas de remplaçant)

Délégués variables : Mme Barbara Barraz (remplacée par Mme Marylin Rohrbach)  
Mme Maria Ganz (pas de remplaçant)  
M. Fabien Aepli (pas de remplaçant)  
M. Christian Hofer (remplacé par M. Jacques Samain)  
Mme Mélanie Berthet (pas de remplaçant)

Absents :

Délégué variable : M. Andreas Buntschu (pas de remplaçant)

**1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018**

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins une abstention.

**3. Assermentation de délégués et suppléants du Conseil intercommunal**

M. Jacques Samain, délégué variable suppléant de Mont-sur-Rolle

#### 4. Communications du Bureau

Mme Vollenweider annonce les dates des prochaines séances du Conseil intercommunal.

<u>Séances du Conseil intercommunal ENJEU 2019</u>		
<b>13 mars</b>	à	<b>Tartegnin</b>
<b>5 juin</b>	à	<b>Bursins</b>
<b>25 septembre</b>	à	<b>Dully</b>
<b>6 novembre</b>	à	<b>Essertines-Sur-Rolle</b>

Les lieux restent à confirmer après vérification auprès des communes concernées.

Mme la Présidente annonce la démission de Mme Maude Carrard Gay, déléguée variable suppléante à Rolle.

#### 5. Communications du CODIR

- Présentation de l'étude des projections des constructions scolaires futures effectuée par l'Institut Microgis du 7.11.2018. Les prévisions concrètes jusqu'en 2030 sont présentées par Mme Ingrid Jorissen, selon synthèse annexée.
- Présentation par Mme Marinella Page de l'axe stratégique pris par le CODIR concernant les conditions de la nouvelle LPP du personnel d'ENJEU, selon documents annexés.

Mme Lucia Suva demande si une caisse avec primauté des prestations a été envisagée.

Mme Page répond que l'intégration du personnel ARERE y compris AMF dans la CIP (à primauté de prestations) aurait eu un impact financier très important (min. chf 350'000) et que les prestations risquent pour les personnes avec peu ou pas d'apport de libre-passage auraient été très faibles. Le choix s'est donc porté sur une caisse à primauté de cotisations (Swisslife) avec un bon niveau de prestations risquées.

Mme Gordon complète en précisant que personne ne sait comment évolueront ces assurances. Selon elle, la primauté des cotisations est un système juste et équitable.

Mme Suva répond que l'Association Enjeu faisant partie du secteur public, une adhésion à l'Institution de prévoyance des communes vaudoises et des institutions d'utilité publique telle que la Caisse intercommunale de pensions (CIP) aurait été plus adéquate.

Mme Gordon répond que le courtier engagé par le CODIR a étudié l'option la plus satisfaisante et avantageuse.

M. Frédéric Mani attire l'attention sur l'augmentation du budget de Fr. 120'000.00, dont une partie, soit Fr. 40'000.00, représente une augmentation temporaire du budget pour les employés de plus de 50 ans. Il aimerait savoir si ce montant diminuera de façon linéaire.

Mme Page répond que l'âge des personnes concernées varie entre 52-58 ans. Ce poste devrait donc rester inchangé durant 6 ans au minimum. Dans le cas où ces employés partent ou prennent une retraite anticipée, ce chiffre sera revu à la baisse.

M. Roland constate que la répartition entre la part patronale et employée se monte à 60-40% alors que le minimum légal est de 50%-50%. La commune de Rolle étant actuellement dans une situation financière préoccupante, il se demande comment elle pourra assurer sa participation financière à l'avenir. Son souhait serait de dissoudre les Associations et imposer une répartition

plus acceptable pour toutes les communes, soit un taux de 50% pour l'employeur et 50% pour l'employé.

Mme Page estime que la part du secteur scolaire et parascolaire en pourcentage du budget est importante pour toutes les communes, y compris les petites puisqu'elle est proportionnelle au nombre d'habitants et d'élèves. Elle pense que ce n'est pas la volonté du secteur public d'augmenter la pression sur les employés, de les licencier et de leur imposer une telle décision. L'Association Enjeu souhaite travailler de façon équitable dans le respect des collaborateurs.

M. Loïc Haldimann met en évidence la difficulté à établir ce projet de LPP. Il pense que cette solution est tout à fait satisfaisante tant pour le personnel que pour les communes. En cas de bras de fer avec les employés, les dégâts pourraient être importants et bloquer toute négociation.

M. Roland admet que les coûts sont élevés pour toutes les communes. Il souligne cependant que le plus gros pourvoyeur de fonds, soit la commune de Rolle, va au-devant de grosses difficultés financières et que les Associations intercommunales en pâtiront.

Mme Chantal Maurer demande aux conseillers de prendre leurs responsabilités au moment du vote sur les arrêtés d'imposition afin d'assumer les charges émanant du domaine scolaire et parascolaire qui sont importantes et obligatoires.

M. Claude Gagnard précise qu'il y a eu de grosses pesées d'intérêts dans ce processus mais il souhaite quand-même souligner que ce sont les enfants qui restent au cœur du problème.

Mme Sophie Colomer-Widmer se demande ce qu'il adviendra des parents qui travaillent, le jour où les Accueillantes en milieu familial se mettront en grève pour riposter au bras de fer de leur employeur.

M. Mani aimerait connaître le montant que représente cette part de 10% pour le budget de la ville de Rolle.

Mme Page répond qu'il s'agit de Fr. 60'000.00 au maximum.

Mme Vollenweider propose de clore cette discussion et de passer au point suivant de l'ordre du jour.

#### **6. Préavis N° 05-2018 du Comité de Direction concernant l'échelle des salaires des Accueillantes en Milieu Familial (AMF)**

Mme Sandra Gordon lit les conclusions du Codir.

Mme Dominique Perren donne lecture des conclusions de la Commission ad hoc qui sont identiques à celles du préavis.

Ce préavis ne suscitant pas de question, Mme la Présidente propose de passer au vote.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 2 avis contraires et 1 abstention :**

- D'accepter l'échelle de salaires des AMF telle que présentée, avec entrée en vigueur au 01.01.2019.

## 7. Préavis N° 06-2018 du Comité de Direction concernant le budget 2019

Mme Vollenweider demande à l'assemblée d'autoriser Mme Ingrid Jorissen et M. Maurizio Zecchin à prendre la parole pour répondre à d'éventuelles questions.

### CHAPITRE I : BUDGET 2019 SOLAIRE ET BIBLIOTHEQUE

Mme Gordon lit les conclusions du Codir.

Mme Anne Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre I de la Commission de finances qui sont identiques à celles du préavis.

Mme la Présidente passe en revue le budget 2019, annexe I :

#### *Cpte 50.3114. Patrouilleurs scolaires*

M. Mani réitère sa demande de présenter le nombre patrouilleurs en EPT (équivalence plein temps) et non en nombre de patrouilleurs, car il est important de tenir compte du taux d'activité de ces derniers afin d'avoir une vision réaliste de ces coûts.

#### *Cpte 504. Immobilier*

M. Mani demande si les taux d'intérêt sont calculés sur les montants d'emprunts initiaux ou sur les montants amortis.

M. Maurizio Zecchin répond que le calcul est effectué sur les montants d'emprunts amortis. Les chiffres concernant les intérêts diminuent donc chaque année.

#### *Cpte 512 Entretien piscine*

M. Mani rappelle que la COGEST avait soulevé le problème des coûts élevés de la piscine et qu'une enquête devait être effectuée pour déterminer si un problème de fuite existait. Il constate également une explosion des coûts au niveau des taxes d'épuration probablement due à une augmentation de la consommation d'eau.

Mme Gordon explique que cette analyse a été effectuée par la société Enerplan. Les compteurs étaient défectueux depuis 2008. Ils ont été changés et la consommation reflète la réalité pour une piscine de cette dimension en comparaison des autres piscines qu'Enerplan suit.

M. Gagnard ajoute que le collège de Gilly figure au budget 2019 pour 12 mois alors qu'en 2017 il n'y figurait que pour cinq mois.

M. Pierre Jaccard ajoute que la consommation de cette piscine est énorme par rapport à d'autres piscines comparables. Il se demande s'il n'existerait pas un autre problème.

Mme Gordon répond que les ingénieurs qui ont étudié le problème estiment que la consommation est tout à fait normale.

M. François Roch apprécie que des ingénieurs aient été mandatés pour cette étude. Il pense que le système de filtration est peut-être un peu ancien et donc moins performant que d'autres modèles plus modernes.

Mme Jorissen confirme que les ingénieurs ont affirmé que la consommation d'eau de cette piscine est parfaitement dans les normes. Cependant, un montant de Fr. 300'000 a été mis en réserve pour une éventuelle rénovation. Un audit devrait être fait prochainement, les devis sont actuellement à l'étude. On peut en effet constater que, chaque année un montant de Fr. 50'000.- est budgété pour l'entretien de cette piscine qui possède un fond mobile découlant sur des coûts élevés.

*Cpte 151.3522. Bibliothèque*

Mme Perren demande pour quel raison une somme de Fr. 6000.00 est allouée à la bibliothèque de Perroy alors que les communes bénéficient d'une bibliothèque intercommunale sur le site du Martinet.

Mme Gordon répond que cette participation se justifie, car la bibliothèque de Perroy est un bel établissement qu'il faut garder et que des échanges ont lieu entre les classes de Rolle et Perroy.

Ce budget ne suscitant plus de questions, il est passé au vote.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins un avis contraire :**

- D'approuver le budget 2019 pour les activités scolaires
- D'approuver le budget 2019 de la bibliothèque tel que présenté dans l'annexe 1.

CHAPITRE II : BUDGET 2019 ACCUEIL DE JOUR

Mme Gordon lit les conclusions du Codir.

Mme Guisolan donne lecture des conclusions du chapitre II de la Commission de finances qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Maurer remercie le CODIR d'avoir pris en compte son intervention de l'année passée, soit de se baser sur l'utilisation des structures et le nombre d'habitants pour établir le budget.

Elle constate que le coût moyen projeté pour 2019 s'élève pour l'accueil parascolaire à Fr. 319.00 par habitant ce qui est un montant important. Avec un tarif à l'heure consommée de Fr. 5.36 par enfant à charge de la collectivité, le coût de l'accueil de jour, en tenant compte de la participation à la FAJE répercutée dans la facture sociale, se monte pour exemple à Fr. 6.60 pour Mont-sur-Rolle. Elle souligne que suite à la votation sur la réforme RIE III, les parents pourront effectuer des déductions fiscales plus élevées. Elle estime qu'il faut mieux informer la population, car il est important que toutes les parties comprennent pourquoi les coûts sont élevés. Elle trouve regrettable de voir les éducateurs des structures d'accueil se plaindre par l'intermédiaire des médias tel qu'on peut le constater dans la presse alors qu'ils ont des conditions de travail particulièrement avantageuses. (c.f. article du Journal la Côte du 7.11.2018).

Mme Gordon explique que la structure dont il est question dans le journal, est gérée par la Fondation. Elle fait aussi remarquer que Mme Jorissen rencontre régulièrement les directrices des établissements du réseau.

M. Haldimann demande de relativiser la teneur de cet article car ce n'est pas l'employeur qui est accusé mais le nouveau cadre de référence parascolaire vaudois mis en place par l'EIAP.

Mme Maurer souligne que les charges scolaires et parascolaires qui sont en constante augmentation deviennent difficile à assumer pour les communes.

M. Mani relève que la numérotation des comptes est erronée dans certaines annexes et que pour le compte 734.3011.03 p.19 – Traitement du personnel administratif – le chiffre n'est pas de 0.5 mais de 0.05 EPT.

*Cpte 737.3111.00 p.31 Achat mobilier, matériel et machines*

Achats complémentaires petit matériel suite à l'extension du nombre d'enfant dès le 08.2018. Cette date représente la date d'extension et non la date d'achat du matériel.

Ce chapitre ne suscitant plus d'intervention, l'assemblée passe au vote.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 1 avis contraire :**

- D'approuver le budget 2019 pour les activités accueil de jour tel que présenté dans l'annexe 2.

**8. Divers et propositions individuelles**

- Mme Dominique Perren rappelle la votation de la population vaudoise votée il y a neuf ans en faveur de la journée continue à l'école. Elle aimerait savoir si cette décision est appliquée à l'heure actuelle au sein de notre Association.

Mme Page explique que le terme « journée continue » ne signifie pas « horaire continu ». La journée continue a été mise en place avec les structures d'accueil afin que chaque élève puisse rester toute la journée à l'école. Cependant ce service est payant et facultatif. Les horaires des transports ont été également aménagés pour les enfants souhaitant rentrer chez eux à midi.

Mme Perren fait remarquer qu'en diminuant les pauses de midi de moitié, les élèves pourraient rester sur les sites scolaires et que le coût des transports pourrait ainsi être réduit de moitié.

Mme Marlyse Dentan répond que l'augmentation des coûts des transports est liée à une augmentation du nombre d'élèves et non au nombre de courses. En effet, chaque enfant reçoit un abonnement CarPostal, ainsi les transports organisés durant les pauses de midi n'augmentent pas le coût. Les économies pourraient être réalisées sur les petites classes, mais cela n'est pas souhaitable de contraindre les plus jeunes à passer des journées entières à l'école.

- Mme Maurer évoque une circulaire envoyée par l'école indiquant le passage à un horaire continu pour les élèves de 9 à 11S. Elle demande si Enjeu et le Conseil d'établissement ont bien été consultés avant que cette décision ne soit mise en vigueur. Elle ajoute que certaines familles souhaitent voir leurs enfants rentrer à midi, et que de plus, les communes reçoivent des subventions liées au nombre d'usager des transports publics. Cette décision pourrait donc diminuer les subventions revenant aux communes.

Mme Gordon répond que ce changement est dû à quelques périodes scolaires qui doivent être rajoutées pour ces classes et qu'il n'est pas possible de trouver d'autres créneaux horaires que pendant les pauses de midi. Elle ajoute que le point positif de cette décision sera l'augmentation du taux de fréquentation des cantines. Elle confirme que le CODIR a bien été mis au courant de ces derniers changements.

Mme Maurer s'étonne de cette façon de faire puisque ce type de décision devrait être prise en collaboration avec Enjeu.

Mme Jorissen explique que l'école a dû mettre en application une décision imposée par la DGEO (Direction de l'enseignement obligatoire) soit l'augmentation de périodes scolaires pour le niveau secondaire. L'Association Enjeu a été cependant consultée avant toute décision.

- Mme Eynard souhaiterait des informations sur la rentabilité de la nouvelle cantine Crock'n'rolle ouverte depuis une année. Peut-on constater du gaspillage alimentaire ? Qui a exigé le label fourchette verte et quel est son coût ?

M. Halidman propose que le CODIR se penche sur cette question avant de répondre à cette question lors du prochain conseil.

La séance est close à 20h03.

M. Roch présente la nouvelle patinoire régionale de Perroy. Suite à cela il invite l'Assemblée à s'y rendre afin de partager une fondue offerte par sa commune.

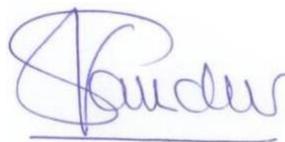
Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher